



## Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du mardi 14 janvier 2025 à 14h30

Présents : Elisabeth Chabot, Bernard Decker, Manuelle Thoumy, Myriam Malguid, Jean Bonora, Sylvie Besnard, Brigitte Morgana, Philippe Cecat, Patricia Thorat et Eric Delecolle

### 1. Réunion animateurs-référents et membres du comité directeur

Bernard Decker indique quels seraient les principaux points à aborder lors de cette réunion où seront invités un ou deux membres de la FFSPT :

Présentation de la nouvelle fédération (Questions/réponses) /Frais de transports (dons)/ Valorisation du bénévolat / Note de frais / Rôle du référent/ référent Mairie / Formation....

Cette réunion est fixée au mercredi 5 mars à 14h (salle 11A réservée)

### 2. Présence de la FFSPT

Deux cadres de la FFSPT présentent leur fédération et répondent aux questions des membres du comité :

La fédération existe depuis 1957 et accepte tout public (de 6 mois à 108 ans !). L'accent est mis sur la convivialité, l'entraide, le bien-être et la santé. Pas de compétition. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1973 et est habilitée au programme Sport-Santé. Elle inclut plus de 80 activités différentes.

Les animateurs formés par la FFRS seront reconnus en qualité d'animateurs bénévoles au sein de la nouvelle fédération. Ils devront prendre une licence « cadre technique » qui leur assure une couverture assurantielle complémentaire et leur permet d'accéder à prix réduit aux formations.

Les formations généralistes se déroulent en principe sur 5 jours. Toutefois le comité régional prévoit d'organiser, à la demande du RSCH, des formations de 2 jours (18 animateurs sont concernés). Le tarif des formations est de 100€ par jour, réduit à 50€ pour les premières formations en guise de bienvenue pour les nouveaux clubs. Elles ont lieu dans le département des Yvelines.

L'affiliation du club à la FFSPT coûte 61,50€. Elle inclut l'assurance pour les clubs, actuellement auprès de la MAIF, mais cela peut changer car l'organisme est choisi par un courtier (AIAC).

Le prix des licences : pratiquant = 30,60€ ; dirigeant = 30,70€ ; cadre technique = 35,50€

La fédération possède un extranet auquel le secrétariat pourra accéder. Les adhérents pourront éventuellement directement s'inscrire via la plateforme Hello Asso. Les licences seront envoyées par mail.

La subvention ANS peut être demandée comme avec la FFRS. Par ailleurs la FFSPT propose une « bourse initiative clubs » pour accompagner les clubs dans de nouveaux projets.



## Club Sport Senior Santé de Courdimanche

Pour les voyages du Club, la fédération n'ayant pas l'immatriculation tourisme, il faudra prendre une assurance annulation auprès d'un organisme à rechercher (Myriam doit examiner ce sujet)

### 3. Eventuelle future activité pétanque

César Terren et Eric Besnard présentent leur projet de créer une activité pétanque au sein du club sous réserve du nombre potentiel d'adhérents. Quelques précisions sur l'activité :

- Elle aurait lieu le mercredi après-midi de 14h à 18h (selon les saisons) et éventuellement le samedi selon la disponibilité du ou des animateurs.
- Les lieux pressentis, ouverts au public, seraient le terrain d'Osny, celui de Cergy ou de Boisemont.

Elisabeth remercie César et Eric en leur indiquant qu'un sondage va être lancé auprès des adhérents pour savoir combien seraient intéressés.

### 4. Points divers

- Patricia indique avoir reçu une réponse du CODERS concernant les remboursements des 5 PSC de septembre : Seuls 2 seront remboursés car il s'agit de renouvellements.
- Concernant les salariés du Club, ils vont être interrogés sur leur situation au regard de la médecine du travail et de la mutuelle à laquelle ils sont affiliés.
- Bernard fait part d'une demande de Jean-Pierre Hulin d'un budget d'environ 250€ pour construire une armoire qui puisse contenir le matériel de tir à l'arc actuellement entreposé chez lui et qui sera placée dans le local du gymnase. Le comité directeur émet un avis favorable à cette dépense.

### 5. Prochaine réunion

Elle est fixée au mardi 11 mars à 15h.

Le secrétariat du CSSSC